

Séance du 15 Mai 2023

L'An Deux Mil vingt-trois, le 15 mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Étaient présents : SCOLAN Marie-Thérèse, PIERRE Nathalie, DIRIDOLLOU René, CHEVANCE Mickaël, BOUILLENNEC Jean-Noël, BARS Camille, Le BAIL Erwan, RAOULT Fabien, PIRIOU Clémence.

Absents : BOUGENAUX Virginie (excusée), HERMETET Samuel (excusé), BOISSIN Ollivier, TANGUY Anne-Marie, BIZEC Audrey, COROLLER Yoan.

Mme BOUGENAUX a donné pouvoir à Mme BARS.

Mr HERMETET a donné pouvoir à Mr Le BAIL.

Mme BARS Camille a été élue secrétaire de séance.

2023-03-01 : DEMISSION d'une CONSEILLERE MUNICIPALE :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Anne-Marie TANGUY. Elle annonce sa démission à son poste de conseillère municipale à compter de la réception de ce courrier en mairie. Sa décision est motivée par une distance trop importante entre son nouveau domicile et la commune de Pont-Melvez (45 km).

Mme TANGUY était membre des commissions suivantes : appel d'offre (suppléante), action sociale, communication.

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, une copie de sa lettre de démission a été portée à la connaissance de Mr le Préfet.

Les Membres du Conseil Municipal ont pris acte de cette démission.

2023-03-02 : VOTE des SUBVENTIONS :

Les Membres du Conseil Municipal valident les subventions suivantes pour les associations communales, ainsi que la demande d'une association extérieure :

Ass. des Parents d'Elèves :	2 200 €
AOTH :	360 €
Ass. Bouliste de Pont-Melvez :	160 €
Ass. Chasseurs de Pont-Melvez :	360 €
Club des Jonquilles de Pont-Melvez :	360 €

Comité des fêtes de Coat-Guégan :	500 €
Comité des fêtes du Bourg :	500 €
AFN :	360 €
Entente Sportive du Guer :	1100 €
Section Gymnastique Pont-Melvez :	360 €
Diabolik Tuning Club:	0 €
Indian's River Dance :	360 €

- Ecole de Foot : 360 €
- Let's Gollot : 360 €
- Chemin des Sources : 160 €

Mme le Maire donne lecture d'une demande de subvention pour la pratique d'un sport :

- Rugby Kreiz Treger : 1 enfant de la commune inscrit pour la saison 2022-2023 : 25 €.

2023-03-03 : DEVIS DIVERS :

Mme le Maire donne lecture des devis parvenus en Mairie :

Besoin d'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour le service technique :

- Espace Emeraude de Plouisy : tondeuse autoportée ISEKI, diesel, 3 cylindres, plateau de 122 cm, hauteur de coupe de 25 à 115 mm, bac de 650 litres, kit homologation route et carte grise, pour un montant HT de 18 485.00 € HT. Reprise de l'ancienne tondeuse 5 000.00 € net de TVA. Total TTC de 17 182.00 €.
- RM Motoculture de Plouisy : 1) tondeuse autoportée KUBOTA de type G 231 HD, diésel, 3 cylindres 23 CV, 2 roues motrices, 122 cm de coupe, siège confort, bac de 640 litres, kit homologation route avec carte grise, pour un montant de 21 530.00 € HT soit 25 836.00 € TTC. 2) tondeuse autoportée KUBOTA G 21 E HD, 3 cylindres, 21 CV, 122 cm de coupe, hauteur de coupe réglable, kit homologation route avec carte grise, pour un montant de 19 560.00 € HT soit 23 472.00 € TTC. Matériel garanti 2 ans pièces et main d'œuvre.
- Jardiman de Lannion : 1) tondeuse GRILLO FD1309, garantie 2 ans, prestation carte grise incluse, machine disponible à l'agence, reprise ancienne ISEKI 2 500.00 €. Prix : 26 885.00 € HT. Montant soultte TTC de 29 762.00 €. 2) tondeuse frontale GRILLO FD900, garantie 2 ans, carte grise incluse, entretien atelier inclus (1^{ère} révision incluse

dans le prix de la machine, soit vidange et vérification de base), reprise ancienne ISEKI 2 500.00 €. Prix : 20 200.00 € HT. Montant soultte TTC de 21 740.00 €.

Fenêtre pour la salle de Coat-Guégan :

- ZIEGLER : fenêtre coulissante, 2 vantaux, PVC blanc, 800 X 1350, volet roulant intérieur, montant HT de 745.22 € soit 894.26 € TTC.

Robinet à changer dans un logement communal (4, lotissement communal) :

- Entreprise Stéphane NICOL : mitigeur de lavabo City2 bec fondu fixe, main d'œuvre et déplacement. Montant HT de 170.48 € HT soit 187.53 € TTC.

Portail d'un logement locatif (4, lotissement communal) :

- Entreprise FRECOQ : Devis n° 3649 d'un montant de 1 780.00 € HT soit 1 958.00 € TTC, pour la fourniture, la pose (y compris le déplacement) pour un portail en PVC blanc de dimension 1200 H x 3000 L en 2 vantaux.

Escalier + stores dans un logement locatif :

- Entreprise FERCOQ : devis pour refixation des marches et des contre-marches de l'escalier du logement communal situé au « 4, lotissement communal », pour un montant de 360.00 € HT. Le remplacement de 3 stores d'occultation Velux avec dépose des anciens, pour 566.10 € HT. Le devis tient compte d'un avoir (n° 2809) de 104.72 € TTC. Le total du devis s'élève à 830.90 € HT soit 913.99 € TTC.

Structure « Box Fit » :

- ALTRAD-MEFRAN à Campénéac : Offre promotionnelle pour 3 communes du département des Côtes d'Armor qui consiste à proposer une structure sportive comprenant 13 emplacements, garantie 5 ans, avec plaque d'exercices sur chaque agrès (50 supplémentaires accessibles par QR code). Montant promotionnel à 9 816.00 € HT, soit 11 779.20 €TTC. Mme le Maire informe avoir négocié à 9 000.00 € HT la structure (10 800.00 € TTC).
- ALTRAD-MEFRAN : Devis pour la pose de la structure « Box Fit » sur un terrain enherbé. Excavation + bloc béton + montage et pose de la structure, prestation chiffrée à 1 950.00 € HT soit 2 340.00 € TTC.

Enseigne pour terrain des sports :

- ARMOR ENSEIGNE de Plélo : 1) réalisation d'une enseigne texte « Terrain des sports » et « Arsène ROBIN », et modification de 3 panneaux de signalisation. Montant total de

2 100.00 € HT soit 2 520.00 € TTC. 2) réalisation d'un panneau de dimension 2500 X 500 mm en alu, + décor impression numérique « terrain de sports Arsène ROBIN » sur 2 lignes. Montant total de 1 065.00 € HT soit 1 278.00 € TTC.

Peinture de la main-courante du terrain des sports :

- GPA Agglomération : peinture de la main courante du terrain des sports, 32 heures pour cette prestation, 4 pots de 25kg de peinture blanche, mise à disposition (fourgon, machine à peinture, chalumeau et petit outillage), montant total de 2 541.00 € TTC.

Contrat d'entretien de la chaudière à pellets (Presbytère) :

- Entreprise le BIHAN de Bégard : entretien de la chaudière à pellets Okofen, entretien du système d'alimentation en bois, entretien de l'allumeur, nettoyage de la turbine d'aspiration, nettoyage du corps de chauffe et des tubulures, ramonage du conduit. Montant 310.00 € HT soit 372.00 € TTC.

Contrôle du parcours santé à Christ :

- APAVE : vérification des aires et équipements de jeux collectifs, vérification avant mise en service du parcours santé et sportif. Montant HT de 350.00 €, soit 420.00 € TTC.

Bornage de parcelle suite empiètement sur le domaine public communal :

- GEOMAT de Ploumagoar : Devis n° D230530480 - Bornage partiel à Goascaër, 1 620.00 € HT soit 1 944.00 € TTC. Devis n° D230530481 - Bornage partiel à Bellevue, 1 670.00 € HT soit 2 004.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les devis suivants, à l'unanimité, sauf précision contraire :

- JARDIMAN : tondeuse Grillo type FD900, pour 21 740.00 € TTC comprenant la reprise de l'ISEKI pour 2 500.00 €.
- ZIEGLER : fenêtre destinée pour la salle de Coat-Guégan, 894.26 € TTC.
- Entreprise NICOL : mitigeur de lavabo pour un logement locatif, 187.53 € TTC.
- Entreprise FERCOQ : portail pour le logement n° 5 du lotissement communal, 1 958.00 € TTC. Le Conseil donne un accord de principe pour changer les portails des logements locatifs dès lors qu'ils seront hors service. Dans ces conditions, Mme le Maire est autorisée à signer les devis de changement de portail.
- Entreprise FERCOQ : escalier + stores de toit, pour le logement n°4 du lotissement communal, 913.99 € TTC.

- ALTRAD-MEFRAN : structure « Box Fit », 10 800.00 € TTC (1 abstention, 10 voix pour).
- ALTRAD-MEFRAN : installation de la « Box Fit », 2 340.00 € TTC (1 abstention, 10 voix pour).
- ARMOR ENSEIGNE : panneau nominatif pour le terrain des sports, 1 278.00 € TTC.
- GPA : peinture sur main courante du terrain de football, 2 541.00 € TTC. Une partie de cette prestation sera prise en charge dans les quotas de voirie (main d'œuvre), la fourniture des matériaux sera facturée à la collectivité.
- Entreprise Le BIHAN : entretien de la chaudière « Okofen » du Presbytère, 372.00 € TTC. Le Conseil demande d'établir un contrat d'entretien comprenant deux interventions par an. Mme le Maire va prendre contact avec l'entreprise Le BIHAN.
- APAVE : contrôle avant mise en service du parcours santé à Christ, 420.00 € TTC. Le Conseil demande, qu'à l'avenir, un avenant au contrat soit établi, pour un contrôle régulier de ces agrès. Le Conseil demande également à l'APAVE, la vérification des buts du terrain de football.
- Devis bornage : la mairie a réceptionné des propositions de bornage de la part d'un seul cabinet de géomètres-experts. En attente d'autres devis, le Conseil donne son accord pour que Mme le Maire valide les devis les moins-disant.

Mme le Maire est autorisée à signer les devis validés par les membres du Conseil.

2023-03-04 : DECISION MODIFICATIVE / BUDGET PRINCIPAL et BUDGET LOTISSEMENT de KERANNA :

• **Budget principal :**

Diminution Crédits	Montant	Augmentation Crédits	Montant
2315 Op. 12 Travaux voirie	6 000	21571 Op.13 Matériel roulant	6 000
Total	6 000	Total	6 000

• **Budget lotissement de Keranna :**

Augmentation Crédits	Montant	Augmentation Crédits	Montant
605 Achat matériel, équip. travaux	2 500	7552 Déficit budget annexe...	2 500
Total	2 500	Total	2 500

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité, les deux décisions modificatives proposées.

2023-03-05 : SUPPRESSION de la REGIE « CANTINE – GARDERIE » :

A la demande de la Trésorerie de Guingamp en date du 20 avril 2023, il est demandé au Conseil Municipal de se positionner quant à la suppression de la régie « Cantine – Garderie ». Créée en août 1983, pour l'encaissement des produits de la cantine et de la garderie scolaire, cette régie n'a pas fonctionné en 2022.

Cette régie de recettes n'a plus lieu d'être maintenue.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité, accepte la suppression de cette régie.

DIVERS :

- Référent communal pour « Léguer en fêtes » : Mr René DIRIDOLLOU a été désigné référent.
- Projet « Atlas socio-culturel du Léguer ». Les actions suivantes seront menées : - installation de bornes d'identification des ruisseaux de la vallée du Léguer et d'éléments patrimoniaux liés à l'eau – production et partage de témoignage du lien entre les habitants et la vallée du Léguer en prenant appui tant sur l'histoire que l'actualité. Des aides financières de la Région seront allouées.
- Plaque du souvenir du monument aux Morts : remerciement à Mme Le MERRER pour avoir rechapissé la plaque souvenir en marbre commémorative de la guerre 39-45.
- Jardin du souvenir : maintien des gravures sur la stèle telles que définies par l'entreprise « Perroz Granit »
- Carte « plan vélo ». Le tracé retenu est le suivant : Stanguenat sur Bourbriac, Kerfubu, Coat-Guégan, Pen Suler, Kernon, Bel-Air, la Commanderie, la gare, Christ, Kermin pour ensuite prendre la route de Saint-Fiacre.
- Effacement de réseaux dans le bourg : le SDE informe la mairie que l'entreprise « le DU » a reçu les commandes.
- Signalétique : mettre au carrefour de « Ty Person », une indication pour « Coat-Guégan ».
- City-Park : prochaine réunion prévue le 02 juin 2023 à 14h, en Mairie.